



DIPLÔME ENTRAINEUR FEDERAL DE BASKETBALL SESSION 2021

Le diplôme d'Entraîneur Fédéral de BasketBall est une qualification permettant d'encadrer la discipline jusque dans les divisions intermédiaires du championnat de France. La formation préparée conduit en cas de réussite à la délivrance d'un diplôme d'Etat de niveau 5. Six sessions complètes ont été organisées dans différentes régions de France entre 2013 et 2019, avec 183 inscrits et 152 diplômés (soit 83,1% de réussite).



Entraîneur Fédéral

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir une programmation et des séances en vue de l'accès au perfectionnement sportif en basket-ball ;- Conduire des cycles d'entraînement et de perfectionnement individuels et collectifs à finalité compétitive;- Gérer l'équipe lors des compétitions- Coordonner des équipes, y compris bénévole et professionnelle- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif- Conduire des actions de formation de cadres, dont le tutorat
Public concerné	<ul style="list-style-type: none">- Entraîneurs des niveaux intermédiaires (U17 régions, U15/U18 France, NM3 / NM2 / LF2)- Techniciens évoluant dans les structures du Parcours de Performance Fédérale (pôle espoir, centre de formation,...).
Prérequis	Les pré-requis d'accès à la formation sont fixés par arrêté portant création du DE.JEPS spécialité performance sportive, mention BasketBall. Ils sont détaillés par la suite.
Programme détaillé	1.200 Heures de formation réparties en 400h en présentiel, 300h en formation à distance et 500h en alternance. Cf. programme détaillé
Modalités pédagogique	<input type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input type="checkbox"/> Mise en situation <input type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Dossier technique remis <input type="checkbox"/> Intervention sur terrain <input type="checkbox"/> Observations et retours <input type="checkbox"/> FOAD, classes virtuelles <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Moyens techniques	<input type="checkbox"/> Support projeté <input type="checkbox"/> Paper-board <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Plateforme e-Learning <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Responsable pédagogique	Arnaud BROGNIET, coordonateur pédagogique
Suivi	<ul style="list-style-type: none">- Attestation de présence par demi-journée- Commandes à rendre- Quizz, lectures personnelles
Evaluation	Lors de la formation, le stagiaire est soumis aux évaluations prévues : <ul style="list-style-type: none">- dans le cadre légal du DE.JEPS BasketBall- des évaluations prévues par la FFBB au DEFB
Diplôme délivré	DE.JEPS et DEFB

Date de formation	Durée	Tarifs	Effectifs
28.06.2021 au 10.07.2022	1200 Heures	9.600 Euros	Entre 8 et 14
Pré-Inscription	www.ffbb.com/formations		
Modalités complémentaires	Après la pré-inscription, chaque candidat recevra un dossier de candidature à retourner à la FFBB complété. Ce dossier comporte plusieurs documents à transmettre en une seule fois à la FFBB, par courriel et voie postale.		
Sélection	Cette formation fait l'objet d'une sélection. Si vous remplissez les pré-requis et que votre dossier de candidature est complet, vous serez convoqué aux épreuves de sélection.		
Frais de candidature	Les frais de candidature sont à régler avant les sélections. En cas de virement à la FFBB, vous indiquerez dans l'objet du virement DE 2021 PROINFFBB105		
Adresse contact	Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter : deff@ffbb.com		
Renseignements complémentaires	http://www.ffbb.com/ffbb/inffbb/techniciens/entraîneur-federal		



Pré-Requis d'entrée en formation

La formation conduit à un diplôme de l'Etat du ministère chargé des Sports (DE.JEPS) qui définit les exigences préalables à l'entrée en formation (pré-requis) qui sont les suivantes :

- Justifier de l'une des trois expériences d'encadrement pendant trois saisons sportives minimum, suivantes :

- 1) Expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou senior ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger
- 2) Ou expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes du championnat pré-national sénior ;
- 3) Ou expérience d'entraîneur assistant d'une équipe engagée dans le championnat de France U18 de la Fédération française de basket-ball

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basket-ball évoluant en compétition

- Être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : « Nationale masculine 2 » ; « Ligue Féminine 2 » et « U18 France »



Dispenses

Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « basket-ball » et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basket-ball ;

- Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «activités sports collectifs», mention «basket-ball» et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basket-ball ;

- Certificat de qualification professionnelle «technicien sportif régional de basket-ball» et titulaire de l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basket-ball .

- Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Éducateur sportif » mention « Basket-ball » et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basket-ball

- Certificat de qualification professionnelle « Technicien sportif de basket-ball » et titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basket-ball

Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le sportif de haut niveau en basket-ball, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le joueur ou la joueuse professionnel ayant évolué au minimum pendant trois saisons sportives au sein des deux plus haut niveaux de compétition en France ou à l'étranger, attesté par le directeur technique national du basket-ball.

Vérifications

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'encadrement en responsabilité en basket-ball dans l'une des situations mentionnées au 1,2 ou 3 susvisés, délivrée par le directeur technique national du basket-ball ;

- de la production d'une attestation de pratiquant en basket-ball pendant trois saisons sportives délivrée par le directeur technique national du basket-ball :

- une épreuve orale à partir de l'analyse d'un document vidéo retraçant une séquence vidéo de match d'une durée de deux minutes au maximum relative à une compétition de basket-ball choisie parmi les championnats suivants : « Nationale masculine », « Ligue Féminine 2 » et « U18 France », permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue d'élaborer un entraînement pour un joueur de niveau national ou pour un groupe de compétiteurs évoluant dans une compétition de niveau national. La réussite à cette épreuve, organisée par la Fédération française de basket-ball, fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national du basket-ball.



DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est proposée sous forme d'Unités Capitalisables. Elle comprend 1.200 heures au total entre :

- données théoriques et pratiques pendant les présentiels,
- mise en situation pédagogique en structure,
- mise en commun des savoirs entre les formateurs, les stagiaires et les tuteurs,
- mise à disposition d'outils pédagogiques divers : commandes écrites, vidéos, échanges d'email, lectures personnelles,
- travail à distance sur la plateforme Sporteef.

Formation en centre de formation = 400h

- 15 présentiels de 3 ou 4 jours (400h)

Formation à distance : 300 heures

Dans la mise en œuvre du PIF (Plan Individuel de Formation), la FOAD (Formation Ouverte À Distance) est considérée comme un outil pédagogique complémentaire aux présentiels. Il sera nécessaire pour cela que le stagiaire s'investisse dans ce travail et s'approprie les ressources mises à disposition.

Le modèle type d'un présentiel ci-dessous illustre l'objectif de la FOAD et justifie les heures programmées :





La plateforme FOAD, hébergée par le site « Sporteef » de l'INSEP, a alors plusieurs fonctions :

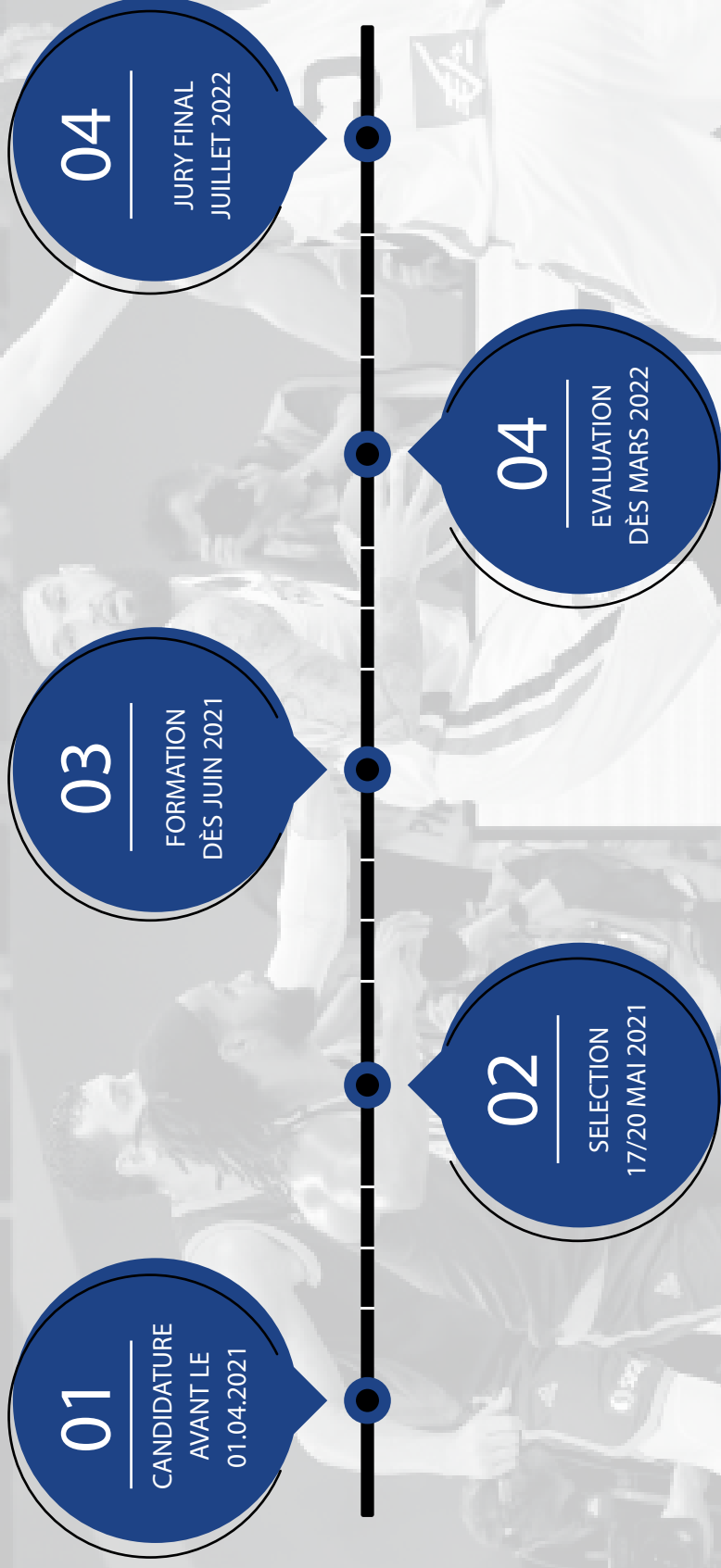
- « Médiathèque » : mise en ligne, par l'équipe pédagogique, de ressources diverses et variées (supports des interventions, articles et revues scientifiques, livres...). L'accès à ces ressources peut être ciblé (critères de progressivité par exemple) ou complètement ouvert et partagé par tous ;
- Outil de communication entre stagiaires : forum, foire aux questions, dépose de documents par les stagiaires ;
- Outil d'évaluation formative : suivi des différents productions sur la méthodologie d'entraînements (planification, modèle de performance, modèle de charge...), suivi des productions de préparation et de synthèse supports aux présentiels, productions constitutives du projet final, tests, questionnaires...
- Outil d'accompagnement individualisé : communication entre l'OF – la structure d'accueil – le tuteur – le stagiaire ;
- Classes virtuelles

Concernant le suivi individualisé des stagiaires et l'évaluation formative, il est demandé aux stagiaires de rédiger un « Journal de bord » permettant de faire le lien entre les présentiels, l'alternance et la FOAD. Exemples ci-dessous de différentes méthodologies afin de réaliser ce document pour chaque présentiel :

Alternance en structure = 500 heures

- à réaliser au sein de la structure-employeur du stagiaire ou dans une autre structure de son choix.

Votre candidature et formation



FFBB

Vérification des dossiers par la FFBB
Etablissement des attestations par le DTN
Convocations aux sélections

CLUB

Demande de prise en charge auprès OPCO
Organisation de l'alternance
Recherche Tuteur ou Maître d'Apprentissage

Evaluation

Dans le cadre de votre formation, vous serez évalué :

DE.JEPS

UC1

Concevoir un projet
d'action

Analyse vidéo

UC2

Coordonner la mise
en oeuvre d'un
projet d'action

Projet de jeu et
entraînement

UC3

Conduire une
démarche de
perfectionnement
sportif en basketball

Le rôle d'officiel

UC4

Encadrer le
basketball en
sécurité

DEFB



Le suivi de votre formation et son inscription

Vous vous êtes pré-inscrit en ligne à une formation sur le site internet de la Fédération Française de Basketball.

Nous allons vous accompagner pour faciliter les démarches à réaliser avant votre entrée en formation.

Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité-e à télécharger un dossier d'inscription en ligne.

Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation payante. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour valider votre inscription. Ces éléments peuvent différer d'une formation à l'autre.

il vous faudra à minima joindre :

- Paiement,
- Justificatifs des prérequis,
- Dossier de candidature
- CV,
- Lettre de motivation, ...

La formation conduisant au DEFB nécessite aussi l'envoi d'un dossier de candidature complet. Lors de votre pré-inscription, la FFBB a du vous l'adresser. Sinon, nous vous invitons à le demander par mail defb@ffbb.com

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier d'un devis de formation.

Il vous appartient de renseigner les coordonnées du ou des stagiaires inscrit à la formation.

Ce devis peut vous être nécessaire pour faciliter vos démarches auprès d'une structure qui prend en charge votre formation. Dans ce cas, il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle auprès d'un Opérateur de Compétence (OPCO). L'OPCO de la branche Sport est l'AFDAS. Nous vous indiquons ci-dessous le lien vers leur site internet : <https://www.afdas.com/>

Il vous appartient dans ce cadre de réaliser l'ensemble des démarches avant le début de la formation.

En cas de financement par votre OPCO, n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins.

Vous devez notamment :

- Si vous souhaitez suivre la formation à titre individuel et à vos frais, nous vous invitons à compléter le contrat de formation, à le signer et à le retourner à la fédération.
- Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), ou par un organisme nous vous invitons à renseigner et à nous

retourner la convention de formation complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : FFBB – Pole formation et Emploi – 177 rue du château des rentiers 75013 PARIS.

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement.

A ce jour, vous disposez de deux possibilités pour régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

Dans les deux cas, vous indiquerez en référence du paiement le CODE INFBB de la formation.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifié dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.

Le principe général est un paiement de la formation au moment de l'inscription.

Votre formation se fait à distance ?

La fédération a développé de nombreux parcours de formation à distance. La formation à laquelle vous êtes inscrit peut se dérouler partiellement ou intégralement à distance. Dans ce cadre, le-la responsable pédagogique de formation reviendra vers vous pour vous présenter plus en détail le déroulement de votre parcours de formation.



DEVIS DE FORMATION

Paris, le 13 novembre 2020

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)

117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775

N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par : Karine Guibert

Courriel : defb@ffbb.com

BÉNÉFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Représentant	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation : Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket

Date début formation : 28 juin 2021

Date fin de formation : 10 juillet 2022

Lieu de la formation :

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	400 Heures
Heures de formation à distance	300 Heures
Alternance dans la structure	500 Heures
Total heures de formation	1 200 Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	8.000€
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	1.600€
Total (TTC)	9.600€

Siret : 784 405 862 00052
Code NAF : APS 9329 C
NF TMA 1 (Association)
FR 21 784 405 862
Reconnus d'utilité
publique par décret
du 17 octobre 1991

Observations éventuelles :



Pôle Formation et Emploi